

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MAIGNAN, Maire.

Date convocation : 2 avril 2021

Etaient présents : M. MAIGNAN Michel, Mme HERVIER Murielle, M. GUILLE DES BUTTES Jean-Luc, Mme MAHARAUX Sylviane, M. AVENARD Marc, Mme LEMARIE Pascale, M. VICTOR Christophe, Mme BAUCHER Sandrine, Mme BOURGINE Delphine, Mme BOYER Isabelle, Mme CAMY Nadine, M. MANUGUERRA Serge, Mme DUBOIS Emilie, M. MEERSCHAUT Johann, Mme FOURNIER Maryvonne, M. JAQUINOD Marc, M. RAIMBERT Alain, M. AYMA Yucel

Absent excusé : M. BONHOMME Jérémy (pouvoir à Mme FOURNIER),

M. Christophe VICTOR est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

* * * *

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2021 est adopté à la majorité. Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

AFFAIRES FINANCIERES

- Examen et vote des comptes de gestion 2020 (Budget Principal Communal et budget annexe eau)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les Comptes de Gestion sont établis par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice. Ils doivent être votés préalablement aux Comptes Administratifs.

Le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont bien conformes à ses écritures.

Les Comptes de Gestion sont ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil en même temps que les Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** les comptes de gestion 2020 (M14 et M49) après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Approbation du compte administratif du budget annexe eau 2020

Le Conseil Municipal en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, vote le compte administratif de l'exercice 2020 :

<i>Fonctionnement</i>	Réalisé
Dépenses	462 409,36 €
Recettes	400 411,94 €

Investissement

Dépenses	210 637,19 €
Recettes	42 134,76 €

Total

Dépenses	673 046,55 €
Recettes	442 546,70 €

Accord à l'unanimité des membres du Conseil.

● Approbation du compte administratif du budget Principal Communal 2020

Le Conseil Municipal en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, vote le compte administratif de l'exercice 2020 :

<i>Fonctionnement</i>	Réalisé
Dépenses	826 853,67 €
Recettes	1 434 720,64 €

Investissement

Dépenses	172 619,00 €
Recettes	197 897,71 €

Accord à l'unanimité des membres du Conseil.

● Affectation du résultat Budget Principal Communal (M14)

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de.....	2 690 692,36 €
- un excédent d'investissement de.....	744.233,50 €
(dont Restes à Réaliser 2020 : 583.000 €)	

Monsieur le Maire propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 744.233,50 € et au fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 2.690.692,36 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

● Affectation du résultat Budget Annexe Eau (M49)

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de	89 240,26 €
- un excédent d'investissement de.....	144 252,70 €
(dont Restes à Réaliser 2020 : 55 000 €)	

Monsieur le Maire propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 144 252,70 € et au fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 89 240,26 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

● Fixation des taux d'imposition 2021

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (20,22 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 47,22 % (soit le taux communal de 2020 : 27 % + le taux départemental de 2020 : 20,22 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence (TFPB 27 % + 20,22 %), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 47,22 %

TFPNB : 50,77 %

Accord unanime des membres du Conseil.

● Vote du Budget Primitif 2021 (Budget Principal Communal)

Monsieur Jean-Luc GUILLE DES BUTTES rappelle les grands principes d'élaboration des Budgets Primitifs notamment la règle d'équilibre obligatoire entre la Section Fonctionnement et la Section Investissement.

Conformément à l'instruction comptable M14, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif Principal Communal pour l'année 2021 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 681 000 €	3 681 000 €
Investissement	875 000 €	875 000 €
TOTAL	4 556 000 €	4 556 000 €

Le Budget Primitif Principal Communal 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

● Vote du Budget Primitif 2021 (Budget Annexe Eau)

Monsieur Jean-Luc GUILLE DES BUTTES rappelle les grands principes d'élaboration des Budgets Primitifs notamment la règle d'équilibre obligatoire entre la Section Fonctionnement et la Section Investissement.

Conformément à l'instruction comptable M49, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif Annexe Eau pour l'année 2021 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	267 000 €	267 000 €
Investissement	191 725 €	191 725 €
TOTAL	478 725 €	478 725 €

Le Budget Primitif Annexe Eau 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

URBANISME – VOIRIE - RESEAUX

⇒ Exercice du droit de préemption urbain

Après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AC 220, AA 216 et AB 277, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

AFFAIRES SCOLAIRES

- Dérogation pour la durée hebdomadaire de travail scolaire

Monsieur MAIGNAN rappelle au Conseil le contexte du décret Blanquer autorisant une demande de dérogation pour ramener de 4,5 jours à 4 jours la durée hebdomadaire de travail scolaire, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine, est paru au Journal Officiel du 28 juin 2017.

Une dérogation a été obtenue pour 3 ans. Celle-ci arrive à échéance à la prochaine rentrée (2021-2022).

Nous devons procéder au renouvellement de cette dérogation, et transmettre notre demande avant le vendredi 23 avril.

Le Conseil d'Ecole en date du vendredi 26 mars s'est prononcé à une large majorité pour la semaine à 4 jours. Le Conseil a pris acte de la décision du Conseil d'Ecole.

Après débat, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions propose le maintien à une organisation hebdomadaire du temps scolaire à 4 jours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame MAHARAUX Sylviane : point sur l'organisation de Mai à vélo. La date retenue est le samedi 29 mai 2021.
- Madame HERVIER Murielle : compte rendu du Conseil d'Ecole du 26 mars 2021.
- Monsieur AVENARD Marc : la société SLTE doit intervenir pour le début des travaux pour la pose du panneau lumineux.
- Monsieur VICTOR Christophe : - suite à la réunion de la Commission Communication, il propose la création d'un copil pour le bulletin,
- fait le point sur le nouveau site internet.
- Madame BOURGINE Delphine : souhaite que chaque conseiller soit informé des comptes-rendus des Commissions.

La séance est levée à 21 h 00.